



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHARENTE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°16-2017-042

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2017

# Sommaire

## Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-09-28-003 - La Rochefoucauld-Délégation de signature-MAJ 28 09 2017 (2 pages)	Page 3
16-2017-10-02-002 - Liste des responsables disposant d'une délégation de signature en matière de ctx et gracieux fiscal-MAJ 02 10 2017 (2 pages)	Page 6
16-2017-10-25-001 - PCE-Délégation de signature-MAJ 25 09 2017 (2 pages)	Page 9
16-2017-10-02-001 - SIP Angoulême Ville-Délégation de signature-MAJ 02 10 2017 (3 pages)	Page 12
16-2017-10-06-001 - Subdélégation signature de M.Maitrot à M.Crémoux-Validation services faits dans Chorus (1 page)	Page 16
16-2017-10-06-005 - Subdélégation Chorus de M.Maitrot à Mmes Clavreul et Bastien (1 page)	Page 18
16-2017-10-06-002 - Subdélégation signature de M.Maitrot à Mme Andrieux-Validation services faits dans Chorus (1 page)	Page 20
16-2017-10-06-006 - Subdélégation signature de M.Maitrot à Mme Clavreul- Carte Achat (1 page)	Page 22
16-2017-10-06-004 - Subdélégation signature de M.Maitrot à Mme Poursat- Validation services faits dans Chorus (1 page)	Page 24

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-09-28-003

La Rochefoucauld-Délégation de signature-MAJ 28 09  
2017

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL

### MODELE DE DELEGATION DE SIGNATURE D'UN COMPTABLE CHARGE D'UNE TRESORERIE

---

---

Le comptable, responsable de la trésorerie de LA ROCHEFOUCAULD

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Mme DECLERCQ Dominique, Inspectrice, adjointe au comptable chargé de la trésorerie de LA ROCHEFOUCAULD, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 20 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes

de poursuites et les déclarations de créances ;  
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LE BORGNE Maryvonne	Contrôleur principal	1000	6 mois	5 000
LOPES Dany	Contrôleur principal	1000	6 mois	5 000
BONY Hélène	Agent	500	4 mois	3 000
MICHELOT Fabrice	Agent	500	4 mois	3 000
DAMY Martine	Contrôleur	1000	6 mois	5 000

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de CHARENTE

A La Rochefoucauld , le 28/09/2017  
Le comptable,

Le Trésorier  
  
Philippe ROOS  


# Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-10-02-002

Liste des responsables disposant d'une délégation de signature en matière de ctx et gracieux fiscal-MAJ 02 10 2017

Direction départementale des Finances publiques de la Charente

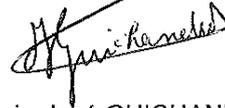
Liste des responsables de service disposant d'une délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

Situation au 02 Octobre 2017

Nom-Prénom	Responsable de service
Emmanuel CASTELLI Sophie AYMARD	<b>Services des Impôts des entreprises :</b>  SIE Angoulême SIE Cognac
Reidha BENHAFESSA Françoise AUTEF Joël NICOLAS DE LAMBALLERIE	<b>Service des impôts des particuliers :</b>  SIP Angoulême-Ville SIP Angoulême-Extérieur SIP Cognac
Jean LE CAMUS Philippe PINEAU Jean-Philippe DARRICADES	<b>Services des impôts des Particuliers-Services des impôts des entreprises :</b>  SIP-SIE Barbezieux ST Hilaire SIP-SIE Confolens SIP-SIE Ruffec
Damien THOMAS Thierry ETHEVENIN Jean-Yves DANEY Isabelle BUTAUD Philippe ROOS Christine HENDRYCKS Françoise STIOPHANE Alain MALLARD François PEZE Régis BOMMELAER Jean-François VIAUX	<b>Trésoreries mixtes :</b>  Trésorerie d'Angoulême municipale et amendes Chalais Jarnac La Couronne La Rochefoucauld Mansle Montbron Rouillac Ruelle sur Touvre Roumazières-Loubert Villebois Lavalette
Philippe PERROY Marie-Line MOURIER Régine CALVEYRAC	<b>Services de publicité foncière :</b>  SPFE Angoulême 1 SPF Angoulême 2 SPF Angoulême 3
Laurence BOUILLAUD	<b>Pôle de contrôle et d'expertise</b>
Karine CHARBONNIER	<b>Pôle de recouvrement spécialisé</b>

Pascale SENSE	<b>Pôle de contrôle des revenus et du patrimoine</b>
Christophe KRZCIUK	<b>Brigade départementale de vérification</b>

L' Administratrice générale des Finances publiques,  
Directrice départementale des Finances publiques de la Charente,



Marie-José GUICHANDUT

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-10-25-001

PCE-Délégation de signature-MAJ 25 09 2017

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SOYAUX  
POLE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE DEPARTEMENTAL  
1 Rue de la Combe CS 72513 SOYAUX  
16025 ANGOULEME CEDEX  
MÉL. : pole-ice.angouleme@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Laurence BOUILLAUD  
Téléphone : 05 45 97.58.56  
Courriel : laurence.bouillaud@dgfip.finances.gouv.fr

**DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise de la Direction Départementale des Finances Publiques de la CHARENTE :

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet ;

2°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale ;

3°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA ;

a) dans les limites limite de 15 000 € en matière de décisions contentieuses et 7 500 € en matière de décisions gracieuses, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

<b>NOM – PRENOM</b>	<b>NOM – PRENOM</b>
Mme Marie-Laurence CHAUMONT	M Vincent DELORME
M. Luis GISBERT	Mme Maryfrance FOUGERON
M. Thierry LAFFONT	Mme Maryse PION

b) dans la limite de 10 000 € en matière de décisions contentieuses et 5 000 € en matière de décisions gracieuses, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

<b>NOM – PRENOM</b>	<b>NOM - PRENOM</b>
Mme Patricia CHARANNAT	M. Philippe THEBAUD
Mme Monique ROBLES	

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

<b>NOM – PRENOM</b>	<b>NOM - PRENOM</b>
Mme Marie-Laurence CHAUMONT	M Vincent DELORME
M Luis GISBERT	Mme Maryfrance FOUGERON
M. Thierry LAFFONT	Mme Maryse PION
Mme Patricia CHARANNAT	M. Philippe THEBAUD
Mme Monique ROBLES	

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs .

A Soyaux, le 25/09/2017

La Responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise

  
Laurence BOUILLAUD

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-10-02-001

SIP Angoulême Ville-Délégation de signature-MAJ 02 10  
2017

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DU RESPONSABLE DE SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS D'ANGOULEME-VILLE**

---

---

Le comptable, responsable du **service des impôts des particuliers d'ANGOULEME-VILLE**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à **Madame Sylvie HERISSE**, Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjointe au responsable du SIP d'ANGOULEME-VILLE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 150 000€ ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspectrice des finances publiques désignée ci-après :

**Madame COURET Céline**

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

<b>M. BREJASSOU Gilles</b>	<b>M. FLEURANT Olivier</b>	<b>Mme LAINE Line</b>
<b>Mme TULIPE-INQUIMBERT Marie-Neige</b>	<b>Mme LOUARN Florence</b>	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

<b>M. AUDONNET Serge</b>	<b>Mme EVRARD Wilma</b>	<b>Mme COUSSEAU Marie-Claude</b>
<b>Mme NOUGAREDE Véronique</b>	<b>Mme Julie CLAVEL-TEFFAHI</b>	<b>Mme GUERINEAU Frédérique</b>
<b>M. GOBAUD Jérôme</b>	<b>Mme BIEHLER Delphine</b>	<b>M Pierre-Guillaume CHOEUR</b>
<b>M. BEURAIN Kevin</b>		

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
<b>Mme COURET Céline</b>	Inspectrice	7 600 €	12 mois	76 000€
<b>Mme DELAUGE Agnès</b>	Contrôleur principal	500 €	12 mois	5 000€
<b>Mme DURASTEL Isabelle</b>	Contrôleur principal	500 €	12 mois	5 000€
<b>Mme SIGNORET Françoise</b>	Contrôleur principal	500 €	12 mois	5 000€
<b>M SOLAS Thierry</b>	Contrôleur principal	500 €	12 mois	5 000€
<b>Mme SCHWARZ Laurence</b>	Contrôleur	500 €	12 mois	5 000€
<b>M LASALMONIE Didier</b>	Contrôleur	500 €	12 mois	5 000€
<b>Mme PICHONNIER Véronique</b>	Agent administratif principal	500 €	12 mois	5 000€
<b>Mme LAINE Line</b>	Contrôleur	500 €	12 mois	5 000€
<b>Mme LOUARN Florence</b>	Contrôleur	500 €	12 mois	5 000€
<b>Mme TULIPE-INQUIMBERT Marie-Neige</b>	Contrôleur	500 €	12 mois	5 000€

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après et aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme LAINE Line	Contrôleur	10 000€	10 000€	3 mois	2 000€
Mme TULIPE- INQUIMBERT MN	Contrôleur	10 000€	10 000€	3 mois	2 000€
Mme LOUARN Florence	Contrôleur	10 000€	10 000€	3 mois	2 000€
M LASALMONIE Didier	Contrôleur	10 000€	10 000€	3 mois	2 000€

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : **SIP d'ANGOULEME-EXTERIEUR**

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la CHARENTE

A SOYAUX, le 02 octobre 2017  
Le comptable, responsable du service des impôts  
des particuliers d'ANGOULEME-VILLE,  
Reidha BENHAFESSA



Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-10-06-001

Subdélégation signature de M.Maitrot à  
M.Crémoux-Validation services faits dans Chorus



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA CHARENTE  
3 Rue Pierre LABACHOT  
CS 12222  
16022 ANGOULEME CEDEX

### Décision de subdélégation de signature

Vu l'arrêté du Préfet de la Charente en date du 06 Mars 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Olivier MAITROT, Directeur du pôle Pilotage et Ressources, adjoint auprès du Directeur départemental des Finances Publiques,

ARRETE

**Article 1 :**

Subdélégation de signature à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les documents relatifs à la validation des services faits de CHORUS formulaire est donnée à :

- Monsieur Serge CREMOUX, contrôleur principal des finances publiques, affecté au service Budget - Logistique.

**Article 2 :**

L'arrêté du 27 Juin 2016 donnant subdélégation de signature est abrogé ;

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Charente.

Angoulême, le 02 Octobre 2017

Olivier MAITROT  
Administrateur des Finances Publiques Adjoint

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-10-06-005

Subdélégation Chorus de M.Maitrot à Mmes Clavreul et  
Bastien



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA CHARENTE  
3 Rue Pierre LABACHOT  
CS 12222  
16022 ANGOULEME CEDEX

### Décision de subdélégation de signature

Vu l'arrêté du Préfet de la Charente en date du 06 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Olivier MAITROT, Directeur du pôle Pilotage et Ressources, adjoint auprès du Directeur départemental des Finances Publiques,

ARRETE

**Article 1 :**

Subdélégation de signature à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les documents relatifs à la validation des services faits de CHORUS formulaire ainsi que les ordres de paiement donnés au Service facturier de Poitiers est accordée à :

- Madame Alexandra CLAVREUL, Inspectrice des finances publiques, chargée de mission au service Budget - Logistique
- Madame Marie-Éléonore BASTIEN, Inspectrice des finances publiques responsable au service Budget - Logistique

**Article 2 :**

L'arrêté du 27 juin 2016 donnant subdélégation de signature est abrogé ;

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Charente.

Angoulême, le 02 octobre 2017

Olivier MAITROT  
Administrateur des Finances Publiques Adjoint

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-10-06-002

Subdélégation signature de M.Maitrot à Mme  
Andrieux-Validation services faits dans Chorus



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA CHARENTE  
3 Rue Pierre LABACHOT  
CS 12222  
16022 ANGOULEME CEDEX

### Décision de subdélégation de signature

Vu l'arrêté du Préfet de la Charente en date du 06 Mars 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Olivier MAITROT, Directeur du pôle Pilotage et Ressources, adjoint auprès du Directeur départemental des Finances Publiques,

ARRETE

**Article 1 :**

Subdélégation de signature à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les documents relatifs à la validation des services faits de CHORUS formulaire est donnée à :

- Madame Chantal ANDRIEUX, contrôleuse principale des finances publiques, affectée au service Budget - Logistique.

**Article 2 :**

L'arrêté du 27 Juin 2016 donnant subdélégation de signature est abrogé ;

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Charente.

Angoulême, le 02 Octobre 2017

Olivier MAITROT  
Administrateur des Finances Publiques Adjoint

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-10-06-006

Subdélégation signature de M.Maitrot à Mme Clavreul-  
Carte Achat



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA CHARENTE  
3 Rue Pierre Labachot  
CS 12222  
16022 ANGOULEME CEDEX

### Décision de subdélégation de signature

Vu l'arrêté du Préfet de la Charente en date du 06 Mars 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Olivier MAITROT, Directeur du pôle Pilotage et Ressources, adjoint auprès du Directeur départemental des Finances Publiques,

#### ARRETE

**Article 1 :**

Subdélégation de signature à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les documents relatifs à la gestion des cartes d'achats attribuées aux correspondants de la DDFiP CHARENTE est donnée à :

- Madame Alexandra CLAVREUL, Inspectrice des finances publiques, chargée de mission au service Budget - Logistique.

**Article 2 :**

L'arrêté du 27 juin 2016 donnant subdélégation de signature est abrogé ;

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Charente.

Angoulême, le 02 Octobre 2017

Olivier MAITROT  
Administrateur des Finances Publiques Adjoint

Direction départementale des Finances Publiques

16-2017-10-06-004

Subdélégation signature de M.Maitrot à Mme Poursat-  
Validation services faits dans Chorus



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA CHARENTE  
3 Rue Pierre LABACHOT  
CS 12222  
16022 ANGOULEME CEDEX

### Décision de subdélégation de signature

Vu l'arrêté du Préfet de la Charente en date du 06 Mars 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Olivier MAITROT, Directeur du pôle Pilotage et Ressources, adjoint auprès du Directeur départemental des Finances Publiques,

#### ARRETE

**Article 1 :**

Subdélégation de signature à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les documents relatifs à la validation des services faits de CHORUS formulaire est donnée à :

- Madame Edith POURSAT, agent administratif principal des finances publiques, affectée au service Budget - Logistique.

**Article 2 :**

L'arrêté du 27 Juin 2016 donnant subdélégation de signature est abrogé ;

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Charente.

Angoulême, le 02 Octobre 2017

Olivier MAITROT  
Administrateur des Finances Publiques Adjoint